

Période d'inscription	Du 27 janvier au 14 février
Sélection des questions locales et choix des référents	Pendant la période d'inscription
Communication de l'enquête auprès des salariés	Entre le 14 février et le 9 mars
Terrain (participation des salariés)	Du 16 mars au 3 avril
Communication des résultats aux organismes	Début juillet

Vos contacts

Pascal Clément,
chef de projet BSI
✉ bsi@ucanss.fr
☎ 01.45.38.81.24

*Direction des relations
sociales institutionnelles*

Ou auprès de BVA
✉ ucanss@bva.fr



Baromètre social 2020

Mettre en place le BSI

Un baromètre de climat social est un outil de connaissance de l'état d'esprit des salariés et de pilotage des actions en matière de ressources humaines. Mais c'est aussi un acte fort de communication, car les salariés ont l'opportunité de s'exprimer librement sur leur vécu professionnel.

Clés de réussite du BSI

Les clés de réussite du BSI sont la préparation de l'enquête et la communication sur la démarche.

Préparation de l'enquête

Bien préparer le BSI, c'est anticiper toutes les étapes de l'administration. L'agenda du BSI 2020 est en fin de brochure pour vous permettre de vous organiser.

Communication sur la démarche

La communication est primordiale pour expliquer la démarche et informer les salariés sur le planning de l'enquête.



Le site BSI de l'UCANSS : <http://ucanss-bis.fr/>

Chaque organisme bénéficie d'un espace personnalisé qui regroupe des informations sur l'identité de l'organisme (nom du directeur, référents BSI etc.)

Les identifiants de connexion correspondent à l'organisme, il n'y a pas d'identifiant par individu. Il faut donc partager les identifiants de votre organisme auprès de chaque personne susceptible de se connecter au site BSI UCANSS.

Deux possibilités :

1- Votre organisme est déjà inscrit sur le site

La connexion s'effectue avec l'identifiant et le mot de passe que vous utilisez habituellement

2 - Votre organisme n'est pas inscrit sur le site

Inscription par le lien « [Cliquez ici](#) » si vous n'êtes pas encore inscrit sur ce site, présent en haut et à droite de l'écran et vous choisissez vous-même votre identifiant et mot de passe.



Veillez à bien noter votre identifiant et mot de passe

Si le mot de passe est perdu, vous devez cliquer sur « mot de passe oublié » et réinitialiser un nouveau mot de passe.

Pour ce faire, il est nécessaire de connaître l'adresse mail qui sert d'identifiant à l'organisme puisque le lien permettant la réinitialisation sera envoyé à cette adresse.

Si votre adresse mail a également été oubliée, vous devez envoyer un message à BVA (ucanss@bva.fr) en signalant le nom de votre organisme et la nouvelle adresse mail d'identification.

Les nouveautés du BSI 2020

Quatre nouveautés du BSI 2020:

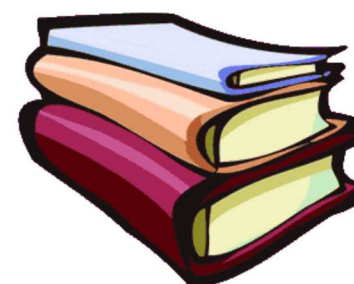
- Le tronc commun du questionnaire a été réduit de 40 à 25 questions,
- Le nombre de questions locales est parallèlement augmenté de 6 à 12 questions, afin de laisser plus d'opportunité aux organismes locaux,
- Trois questions ouvertes ont été intégrées dans le tronc commun,
- La possibilité de signaler dès l'inscription les différents sites de votre organisme pour obtenir des résultats spécifiques sur ces sites, en plus de vos résultats globaux

Choix des référents de l'organisme et des questions locales, avant la commande du BSI

Avant toute commande du BSI, vous devez choisir deux référents BSI et établir la liste de vos questions locales, car ces informations vous seront demandées lors de l'inscription

• **Deux référents du BSI - champs obligatoire**

Ces personnes seront nos contacts pour l'UCANSS et BVA pendant la période d'administration du BSI. Elles pourront également nous solliciter pour des compléments d'information sur le dispositif ou pour des conseils sur la mise en oeuvre du BSI.



• **Les questions locales**

Le choix des questions locales est un processus en deux temps qui doit être fait dans cet ordre :

1. Réflexion sur les thèmes locaux sur lesquels vous souhaitez le retour de vos salariés
2. Rédaction des questions

Pour faciliter le choix de vos questions, une bibliothèque de questions est à votre disposition sur le site BSI et en

annexe de la lettre circulaire.

Vous avez également la possibilité de libeller vos questions en communiquant une pièce jointe sous Word ou Excel.

Commande du BSI

Vous devez vous connecter au site du BSI et identifier votre organisme. Cliquer sur l'onglet "votre organisme" pour vérifier vos informations et si besoin les modifier (bouton "modifier ces informations").

Cliquer ensuite sur l'onglet "inscription au BSI 2020" et laissez vous guider.

Le bon de commande sera transmis au directeur et aux deux référents.

Communication

Des supports de communication (affiches, vidéos, logo etc.) sont disponibles sur le site pour communiquer auprès de vos salariés, rubrique « outils et tuto ».

